

BUDGET PRIMITIF 2009

DOSSIER DE PRESSE

Présentation générale

Fiche 1

**Budget total annuel
423 M€**

Dans un contexte économique et social difficile, le Conseil général va accentuer ses investissements en soutenant l'économie locale. Il lancera cette année plus de 121 Millions de programmes d'investissement nouveaux, financés essentiellement par emprunt.

Deux nouvelles réformes viennent par ailleurs modifier ses interventions : le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la réforme de la Tutelle aux majeurs, ces réformes venant après les transferts de la loi du 8 août 2004 (Fonds sociaux, routes nationales, personnels TOS et DDE) et la mise en place de la prestation de compensation du handicap.

zoom

La tempête du 24 janvier 2009

Pour faire face à l'ampleur des dégâts occasionnés, le Conseil général a décidé de consacrer **7,5 M€** à :

la constitution d'un **fonds de solidarité départemental** (5 M€) destiné aux communes ; il financera les dommages non indemnisés causés par cette catastrophe et se répartit comme suit :

3,5 M€ en investissement,
1,5 M€ en fonctionnement.

un **plan d'action en faveur de la forêt** (2,5 M€) qui permettra, quant à lui, d'accompagner la création et la réhabilitation des aires de stockage de bois en complément de l'Etat et de la Région.

Par ailleurs, le Conseil général a donné un avis favorable au **déplafonnement des aides publiques** pour les **travaux à conduire sur les cours d'eau** suite à la tempête.

Malgré ces engagements, les élus ont fait le choix de la modération fiscale avec une stabilité des taux d'imposition.

Les grandes masses du budget total annuel de 423 M€ se répartissent comme suit :

- Investissement = 110 M€
- Fonctionnement = 313 M€

**Budget total annuel
423 M€**

1) Les équipements :

Equipements directs du Département :

Le Département réalise de nombreux programmes en maîtrise d'ouvrage directe. Cette procédure est renforcée par le transfert de la compétence des routes nationales d'intérêt local.

En 2009, 61 M€ sont inscrits au budget. Ces travaux concernent plusieurs types de programme.

Voici les principaux chantiers prévus :

> Pour les infrastructures routières :

- la liaison A63 – RD817 échangeur d'Ondres,
- le contournement Est de Dax,
- la suppression du PN à Morcenx,
- la mise aux normes du demi échangeur Est de Saint-Paul-lès-Dax,
- la dénivellation de carrefour de Rivière et d'Angoumé,
- les aménagements ponctuels des carrefours de la rocade de Mont de Marsan.

> Pour les collèges :

- les programmes de la Caisse d'Investissement des collèges destinée à accélérer les restructurations dont le budget est porté en 2009 à 60 M€,
- les quatre nouveaux collèges : Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Paul-lès-Dax et Biscarrosse (solde),
- la restructuration-extension des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) dans les collèges de Grenade, Montfort, Parentis, Pouillon, Roquefort, Saint-Paul-lès-Dax et Saint-Pierre-du-Mont,
- l'opération « un collégien, un ordinateur portable », avec l'équipement complet du nouveau collège de Biscarrosse ainsi que l'achat de nouveaux logiciels et vidéo projecteurs et visualiseurs numériques.

> Pour le patrimoine immobilier :

- Au titre de l'enseignement supérieur : travaux de ravalement à l'Institut universitaire de formation des maîtres de Mont de Marsan et construction des halles techniques sur le site universitaire Henri Scognamiglio à Mont de Marsan.
- Au titre du secteur social : un effort très important en 2009 avec l'extension du foyer Tournesoleil à Saint-Paul-lès-Dax, des travaux à l'entreprise adaptée à St-Paul-lès-Dax, ainsi qu'aux centres médico-sociaux (CMS) de Labouheyre, Saint Pierre du Mont et Peyrehorade.
- Au titre du secteur sportif : le siège de la Fédération de Surf et le centre de formation de surf.
- Au titre des autres bâtiments : réhabilitation des îlots Montrevel et Phoebus à Mont de Marsan, construction de bâtiments techniques sur le site de Macy à Mont de Marsan, restructuration du laboratoire départemental, restructuration des unités territoriales départementales et centres d'exploitation de Villeneuve et de Peyrehorade, réhabilitation du centre de vacances de Jezeau.

> Pour les réseaux d'information et de communication :

- la mise en place de la couverture haut débit des 15 dernières communes landaises,
- la phase III du plan de résorption des « zones blanches de la téléphonie mobile pour les centres bourgs (Bats, Geaune, Taller, Urgons et Luxey pour cette phase).

**Budget total annuel
423 M€****Le soutien à l'équipement des partenaires du département :**

En 2009, le Département consacrera 46 M€ à soutenir la réalisation d'équipement de différents partenaires. Les structures publiques (communes, intercommunalité, établissements sociaux...) en seront les principales bénéficiaires avec 35 M€.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par ces aides et notamment : les réseaux (eau et assainissement), le traitement des déchets, les équipements sportifs et culturels, les équipements sociaux, la voirie, le tourisme, le thermalisme et les nouvelles technologies (dont un fonds départemental d'aide pour l'accès aux réseaux à haut débit).

A noter suite à la tempête du 24 janvier dernier, la création du fonds de solidarité départemental destiné aux communes (5 M€ dont 3,5 M€ en investissement) et du plan d'action en faveur de la forêt (2,5 M€).

Le détail des chiffres concernant l'effort du Département en faveur du développement communal intercommunal est présenté en annexe 4.

ZOOM**121 M pour renforcer les investissements**

Indépendamment des crédits inscrits au budget pour les paiements nécessaires en cours de l'année, le Département va lancer 121 M€ de nouvelles autorisations de programmes d'investissement. Cette décision portera le total des autorisations de programmes d'investissement en cours à **273 M€**.

Les chiffres concernant les autorisations de programmes d'investissement sont présentés en annexe 3.

2) Le fonctionnement :

Les dépenses de Solidarité représentent 46% du budget et 58% du budget de fonctionnement.

Cette caractéristique, déjà très présente dans la structure budgétaire des Départements, a été renforcée par les compétences nouvelles qui ont dû être intégrées en matière sociale ces dernières années. De nouvelles et importantes responsabilités se sont ajoutées aux actions du Conseil général : en 2002, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (36,5 M€ en 2009), en 2004, la gestion intégrale du RMI (26,6 M€ en 2009 pour les allocations), en 2006, les Fonds Sociaux et les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), la participation aux contrats d'avenir, et la prise en charge du Handicap.

La question du financement de ces actions, partiellement compensées par l'Etat, est toujours d'actualité. Ainsi, pour le RMI, malgré le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion, le différentiel entre dépenses et recettes s'élève-t-il à 11,3 M€ fin 2008.

Deux nouvelles réformes devront être intégrées en 2009 dans ce secteur : le Revenu de Solidarité Active, et la réforme de la Tutelle aux Majeurs.

Dans le même temps, la montée en puissance des charges liées aux personnels transférés se poursuit qu'il s'agisse des TOS (techniciens et ouvriers de service de l'Education Nationale) ou des agents de la DDE (Direction Départementale de l'Equipement).

A noter que la part fonctionnement du fonds de solidarité départemental destiné aux communes créé suite à la tempête du 24 janvier dernier s'élève à 1,5 M€.

Budget total annuel 423 M€

2) Le financement :

La fiscalité :

- les élus du Conseil général ont affirmé leur volonté de modérer la fiscalité 2009 et de maintenir les taux des quatre taxes en 2009 au même niveau qu'en 2006, comme en 2007 et 2008.

Les taux sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : **7,76%**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **8,73%**
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **23,74%**
- Taxe Professionnelle : **9,20%**

Précisons que le point de fiscalité représente 1,2 M€ de recettes.

A noter également que le montant de la fiscalité des particuliers (taxe d'habitation + taxe sur le foncier bâti) est aujourd'hui, dans les Landes, le plus faible de la Région Aquitaine (147,2 € par habitant pour une moyenne régionale de 160 €/hab.).

- la fiscalité indirecte anticipe une forte baisse des droits de mutations (-11% par rapport à 2008) afin de tenir compte de l'infléchissement du marché immobilier ancien et de la chute des transactions.

- du côté de la fiscalité transférée par l'Etat (Taxe intérieure sur les produits pétroliers, Taxe sur les conventions d'assurances) censée compenser les transferts de charges, aucun dynamisme n'est attendu au vu des résultats des années précédentes. Au contraire, l'écart se creuse de plus en plus entre ces recettes qui stagnent et la montée en charge des dépenses transférées correspondantes (RMI notamment), créant un « effet de ciseau ».

Les dotations de l'Etat :

L'évolution prévue des dotations de l'Etat est très faible en dépit de l'augmentation des transferts de charges. En effet, l'intégration nouvelle du Fonds de Compensation de la TVA (Loi de Finances 2009) dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat va ramener la progression des autres dotations à un montant inférieur à l'inflation (de l'ordre de 0,7%).

Les emprunts :

La bonne situation du Département en matière d'endettement qui va lui permettre de maintenir un haut niveau d'investissement par un recours plus systématique à l'emprunt.

Le montant prévu des emprunts au Budget 2009 s'élèvera à 63,1 M€.

zoom

Un endettement maîtrisé

Son faible niveau d'endettement permet au Conseil général d'emprunter pour continuer d'investir en faveur de l'équipement du département.

L'encours de la dette pour emprunt au 1^{er} janvier 2009 est de 66,4 € par habitant (moyenne nationale au BP 2008 de 344,6 €/hab.)

L'annuité de la dette pour emprunt au 1^{er} janvier 2009 = 3,3 € par habitant. (moyenne nationale au BP 2008 de 56,4 €/hab.)

**Budget total annuel
423 M€**

Les principaux postes budgétaires

Solidarité

Avec 192 M€, la Solidarité constitue le premier domaine de compétences du département. Il représente 46% du budget et 58% des charges de fonctionnement.

Les actions sont structurées en quatre grands secteurs :

- L'enfance et la famille (avec la protection de l'enfance, l'accueil de la petite enfance, et la prévention sociale et médico-sociale).
- Les personnes âgées (avec l'aide à domicile, l'accueil en établissement, et l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie).
- Les personnes handicapées (avec la Maison Landaise des Personnes Handicapées, la prestation de compensation du Handicap dans le cadre du maintien à domicile, l'accueil en établissement et l'intégration dans la vie sociale).
- L'action en faveur des plus démunis (RMI/RSA, Fonds d'aide aux familles et aux jeunes, soutien au logement social, protection juridiques des Majeurs).

En 2009 : 2 réformes :

- Le Revenu de Solidarité Active (RSA) qui devrait, à compter du 1^{er} Juin 2009, remplacer le RMI, l'Allocation Parent Isolé et divers autres mécanismes de solidarité.
- La réforme de la Protection Juridiques des Majeurs avec une nouvelle mesure, la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) confiée au département.

Education, jeunesse et sports

66 M€ seront consacrés à ce secteur.

Les collèges représentent un effort de près de 32 M€ dont plus de 13 M€ pour les travaux des bâtiments.

En 2009, la Caisse d'investissement permettant d'accélérer les extensions et restructurations sera portée à 60 M€.

La construction des quatre nouveaux collèges sera poursuivie : le collège de Biscarrosse pour ouverture en Septembre 2009 et ceux de Ste Marie de Gosse, St Geours de Marenne et St Paul-lès-Dax avec un objectif d'ouverture à 2011.

En 2009, commencera également la restructuration des SEGPA. (Sections d'enseignement général et professionnel adapté)

La gratuité des transports scolaires pour les élèves Landais représentera en 2009 plus de 17 M€.

Infrastructures et réseaux

Ce budget représente 54 M€ en 2009.

34 M€ seront consacrés aux travaux d'infrastructures routières.

5,6 M€ seront réservés pour l'eau et l'assainissement.

1,4 M€ pour les réseaux d'information et de communication.

1,5 M€ pour les transports routiers et ferroviaires.

Environnement

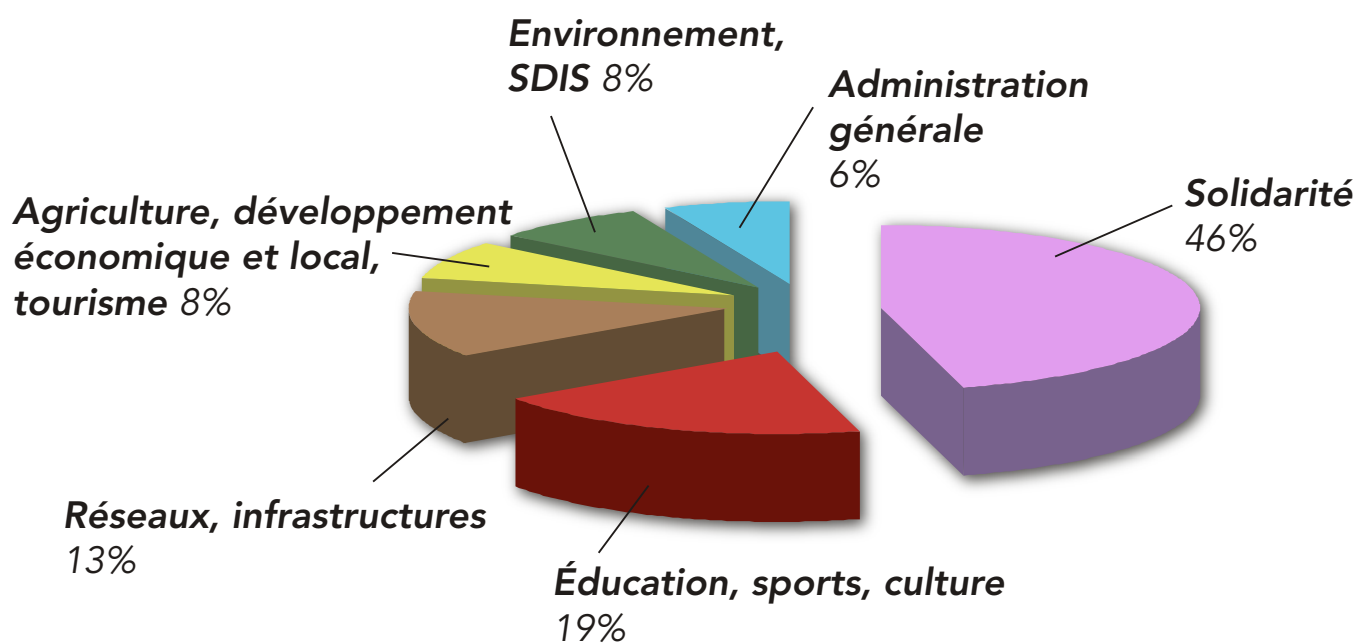
Les 32 M€ consacrés à ce secteur comprennent :

- Les actions relatives à la protection et à la gestion des milieux naturels, de la ressource en eau et à la collecte et au traitement des déchets.
- La participation du département au Service d'Incendie et Secours d'un montant de 18,2 M€ (identique à celle de 2008) pour la participation au fonctionnement et 0,35 M€ pour la participation du département à la réhabilitation des casernes.

**Budget total annuel
423 M€**

ANNEXE 1

Budget primitif 2009 423 millions d'euros



**Budget total annuel
423 M€**

ANNEXE 2

Pour 100 euros de budget



DEPENSES		RECETTES	
Solidarité	46 euros	Impôts locaux <i>(fiscalité directe)</i>	30 euros
Education, Sports, Culture	19 euros	Dotations et compensations de l'Etat	25 euros
Réseaux infrastructures	13 euros	Fiscalité indirecte et fiscalité transférée <i>(droits de mutation, TIPP*, TSCA*)</i>	22 euros
Agriculture, Développement économique et local, Tourisme	8 euros	Emprunts	15 euros
Environnement SDIS	8 euros	Subventions et participations à l'investissement	4 euros
Administration générale	6 euros	Autres	4 euros

* TIPP : Taxe intérieure sur les produits pétroliers

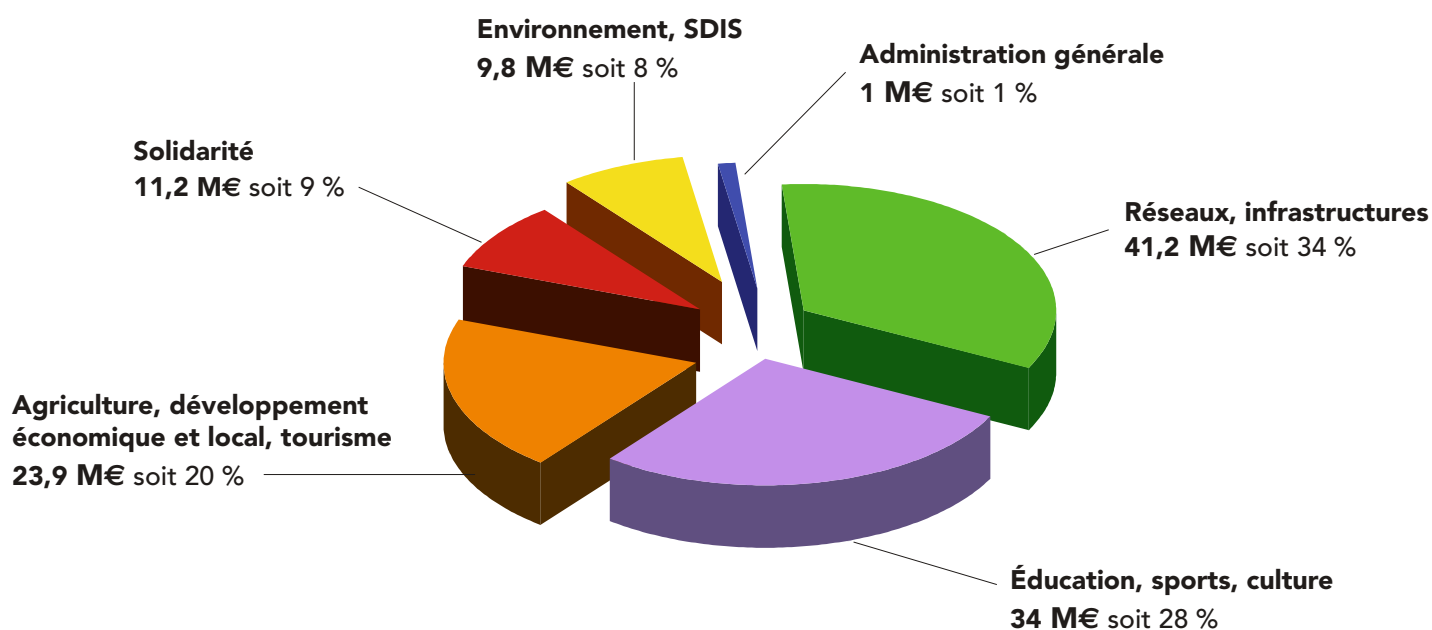
* TSCA : Taxe spéciale sur les conventions d'assurances

**Budget total annuel
423 M€**

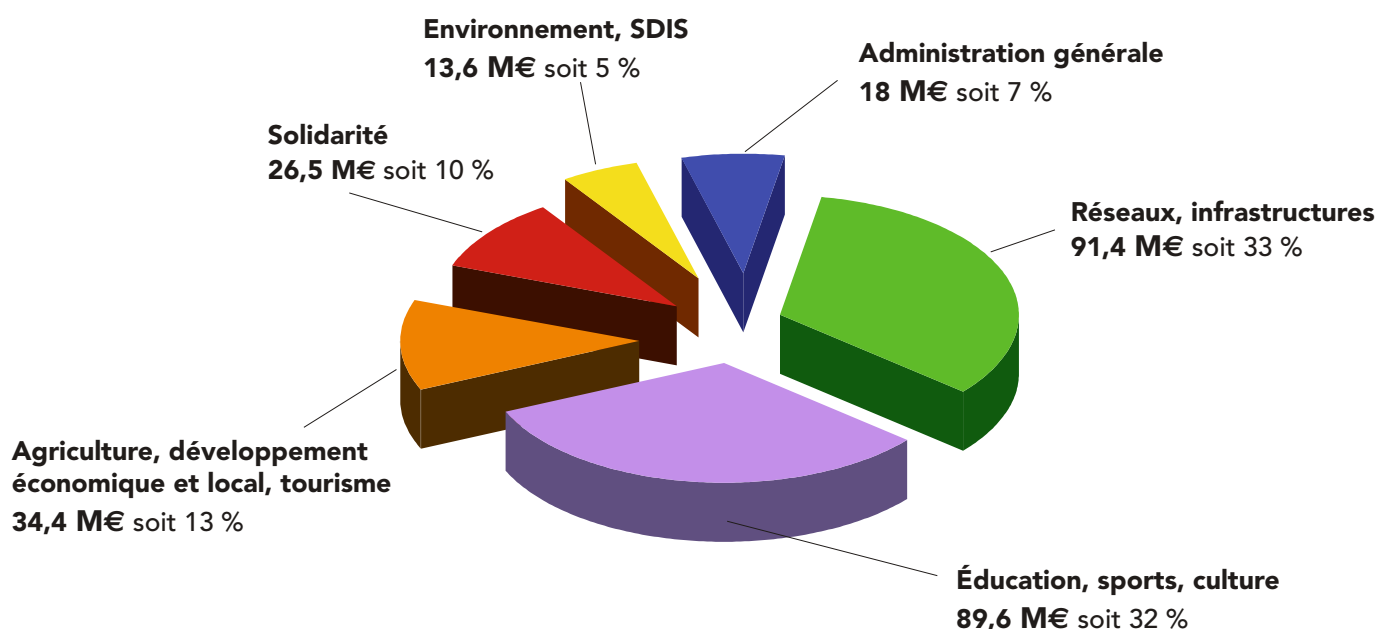
ANNEXE 3

Les autorisations de programme d'investissement

Les autorisations de programme nouvelles en 2009 : 121M€



Les autorisations de programme globales (antérieures et 2009) : 273M€

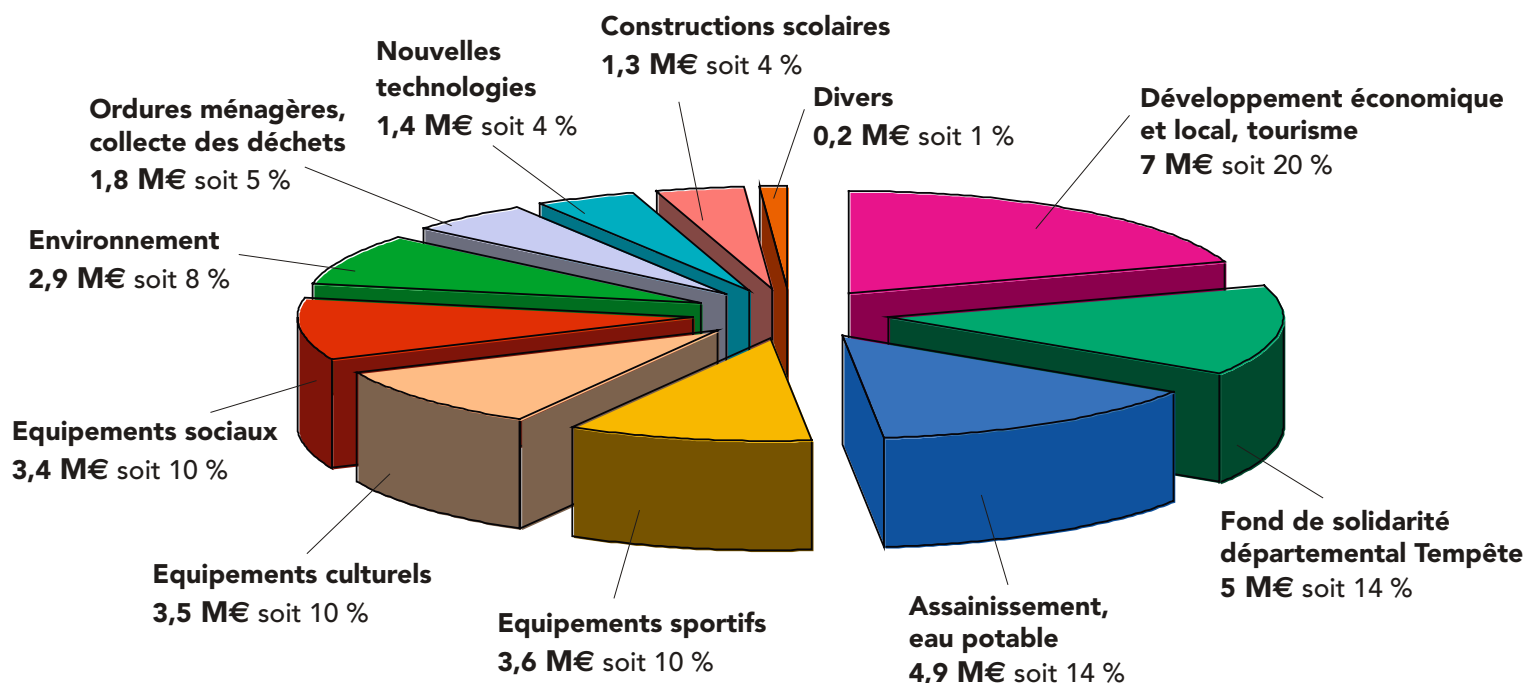


**Budget total annuel
423 M€**

ANNEXE 4

**Les aides au développement
communal et intercommunal**

35 millions d'euros



BUDGET PRIMITIF 2009

DOSSIER DE PRESSE

Fiche 1

SOLIDARITÉ

192 M€

Forte mobilisation dans un contexte social difficile

Enfants, jeunes, handicapés, personnes âgées, adultes fragilisés face à des conditions de vie difficiles : le Conseil général doit prendre en charge des situations très diverses et apporter un soutien direct ou indirect à de très nombreux habitants du département.

Il met en œuvre des politiques volontaristes à partir des compétences définies par la loi. Le secteur de la solidarité doit ainsi s'adapter en permanence à la fois aux évolutions de la société et aux modifications législatives qui se succèdent. Par exemple, l'adoption du Revenu de solidarité active (RSA), adopté en 2008, entraîne de profondes modifications dans l'aide aux personnes confrontées à une précarité grandissante. L'État, qui transfère de nouvelles responsabilités aux Départements ne leur donne pas, par ailleurs, les moyens financiers de les assumer. Le budget de la Solidarité départementale mobilisera dans les Landes 192 millions d'euros comprenant les charges d'investissements et de personnels.

Agir pour l'enfance

Le Conseil général intervient pour les enfants et les jeunes principalement dans trois domaines :

- la prévention sociale et médico-sociale,
- l'accueil de la petite enfance,
- la protection de l'enfance.

Quatre services complémentaires sont mobilisés :

- Service de la protection maternelle et infantile (PMI),
- Aide sociale à l'enfance (ASE),
- Service départemental d'action sociale,
- Prévention spécialisée.

Les actions sont organisées dans le cadre du Schéma Enfance 2008-2012 adopté par l'assemblée départementale en juin 2008 dont la mise en œuvre sera poursuivie en 2009.

Prévention sociale et médico-sociale

Qu'il s'agisse de centre de planification et d'éducation familiale, de préparation à l'accouchement ou d'accompagnement des futures mamans, le Conseil général est présent dès avant la naissance des enfants. Le suivi est assuré ensuite par des consultations, des permanences dans les centres médico-sociaux et les bilans en école maternelle. Le Département participe aussi au financement du centre d'action médico-sociale précoce de Dax.

zoom

Importants chantiers dans les centres médico-sociaux

Le Conseil général engage en 2009 d'importants chantiers dans les établissements et centres médico-sociaux dont il assume la propriété des locaux. Ils concerneront des travaux de construction, d'extension ou de restructuration. Les opérations, dont certaines dureront jusqu'en 2011, concerneront en particulier l'entreprise adaptée départementale à Saint-Paul-lès-Dax, les centres médico-sociaux de Labouheyre, de Saint-Pierre-du-Mont, de Peyrehorade, de Pouillon, et le foyer Tournesoleil à Saint-Paul-lès-Dax.

SOLIDARITÉ

192 M€

Accueil de la petite enfance

Il revient au Département d'autoriser la création et l'extension des structures d'accueil collectif et familial (crèches, haltes-garderies). Sur une capacité totale d'environ 6 000 places dans les Landes, 5 000 sont assurées par les assistantes maternelles et un millier par des établissements d'accueil familial ou collectif. En 2008, près de 240 nouveaux agréments ont été accordés à des assistantes maternelles. Par ailleurs, 402 places supplémentaires en établissements sont prévues dans le plan de création du schéma enfance 2008-2012.

Le Conseil général fournit par ailleurs un soutien technique et financier aux établissements avec, en particulier, une aide au fonctionnement et à l'investissement.

Les aides pourront également être accordées aux nouvelles structures appelées « micro-crèches » qui permettent d'accueillir 9 enfants de moins de 6 ans dans des conditions dérogatoires à titre expérimental. La Commission départementale d'accueil du jeune enfant a défini en octobre dernier les conditions dans lesquelles ces structures pourront être autorisées par le président du Conseil général.

Protéger les enfants en danger

Premier département de France à mettre en place un numéro d'appel gratuit pour l'enfance maltraitée, les Landes sont particulièrement actives en matière de défense de l'enfance en danger.

Les enfants placés sont accueillis soit dans des établissements spécialisés ou chez des assistants familiaux. En 2009, le Conseil général consacrera 14 millions d'euros au financement des établissements et 13 millions pour les 350 assistants familiaux qu'il salarie.

De nouvelles actions sont en cours parallèlement à la restructuration du secteur associatif des Maisons d'enfants à caractère social, notamment des lieux de visites médiatisées devant permettre la rencontre d'enfants et de parents confrontés à un climat familial dégradé et un accueil de jour pour les jeunes déscolarisés placés hors de leur domicile. Un projet d'établissement éducatif et thérapeutique est également en cours pour des jeunes en grande difficulté.

zoom

Aides aux structures d'accueil

Le Conseil général apporte une aide spécifique d'un montant annuel de 10 000 euros aux structures d'accueil collectif ou familial pour la mise en place de projets d'éveil sensoriel. L'opération qui avait été lancée en 2008 a d'ores et déjà permis de financer des ateliers « conte », des activités autour du goût ou des séances d'éveil musical.

à suivre...

Réflexion autour de l'enfance

Les journées de réflexion autour de l'enfance se poursuivront en 2009. Après la conférence sur l'autisme, programmée en janvier en présence du pédopsychiatre Pierre Delion, d'autres journées devraient être organisées sur les thèmes de la protection de l'enfance et de la petite enfance. Par ailleurs, l'observatoire de la protection de l'enfance, installé en décembre dernier, se réunira à nouveau en 2009.

Favoriser l'insertion contre la précarité

Dans un contexte social dégradé, le rôle du Conseil général dans la lutte contre la pauvreté et l'aide à l'insertion des personnes en difficulté va devoir être profondément adapté.

Le RSA remplace le RMI

L'année 2009 verra le remplacement du RMI (revenu minimum d'insertion) par le RSA (revenu de solidarité active). Le Département assurait depuis 2004 l'attribution, la gestion et le versement du RMI dont 4 373 ont bénéficié en 2008. À compter du 1^{er} juin 2009, le RSA remplacera les allocations du RMI, de parent isolé et divers autres mécanismes d'aides. Le public concerné est d'ores et déjà estimé à 17 000 personnes dans les Landes puisque le RSA concernera également des personnes travaillant avec de très faibles revenus.

Un crédit de 27,7 millions d'euros est inscrit au budget 2009.

SOLIDARITÉ

192 M€

Le conseil départemental d'insertion a adopté, en décembre dernier, le Programme départemental d'insertion et de lutte contre la précarité organisé et financé par le Département.

Fonds d'aides spécifiques

Le Département prévoit de consacrer 3 millions d'euros à des fonds d'aides spécifiques pour soutenir de jeunes adultes, des personnes isolées et des familles afin qu'ils puissent faire face à des dépenses relatives notamment au logement et à l'énergie.

L'accompagnement social personnalisé modifie la tutelle

À compter de 2009, les dispositions de la loi de mars 2007 sur la protection juridique des majeurs entreront en vigueur avec en particulier la disparition des mesures de tutelles aux prestations sociales adultes et la mise en place de l'accompagnement social personnalisé.

Cette mesure concerne les personnes que la mauvaise gestion de leurs prestations sociales met en danger. Elle est exercée sous la responsabilité du Conseil général et prévoit un accompagnement social et financier. Le recours à une mesure d'ordre judiciaire peut être sollicité en cas d'échec.

Financement du logement social

L'action du Conseil général en matière de logement social mobilisera 3,7 millions d'euros en soutien aux différents opérateurs et à l'établissement public foncier local « Landes Foncier ».

L'accès aux soins dans toutes les Landes

La question de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire des Landes a fait l'objet d'un schéma d'analyse de couverture des besoins.

Des territoires prioritaires ont été définis pour bénéficier d'une aide du Conseil général en particulier aux projets de Maisons de santé pluridisciplinaires. Un soutien à la réalisation de stages en médecine et à la mise en place de remplaçants est également prévu.

ZOOM

17 000 personnes concernées par le RSA

Le nombre de personnes susceptibles d'intégrer le dispositif du RSA (remplacer les allocations du RMI mais aussi de parent isolé et d'autres mécanismes d'aides), en vigueur à partir du 1^{er} juin prochain, est estimé à 17 000. Ce chiffre met en évidence une situation sociale dégradée. Il concernera en effet des personnes qui travaillent mais avec de très faibles revenus.

Accompagner les aînés au quotidien

Les perspectives démographiques ou les évolutions dans le domaine médical (en particulier avec la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés) nécessitent de renforcer l'effort pour l'accompagnement et la prise en charges des personnes âgées. Le Conseil général est attentif à la fois à la qualité du service rendu (à domicile ou en établissement) et à la maîtrise des coûts pour les individus comme pour la collectivité.

Un soutien financier aux personnes

Qu'elles soient à leur domicile ou en établissement, les personnes âgées peuvent bénéficier d'aides financières. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui permet de solvabiliser les dépenses liées à la dépendance, a concerné 7 556 personnes en 2008. Et le Département prévoit un budget de 36,5 millions d'euros en 2009 pour cette allocation.

Une aide sociale à l'hébergement permet également de soutenir les personnes âgées dont les ressources ne permettent pas de financer les dépenses en établissement.

Des investissements renforcés dans les établissements

La mise en œuvre du plan de création de places en maisons de retraite, adopté en 2008, va se poursuivre notamment avec l'ouverture d'un établissement à Hossegor et d'unités Alzheimer à Saint-Vincent-de-Tyrosse et Saint-Pierre-du-Mont.

SOLIDARITÉ

192 M€

Les aides du département, qui concernent treize établissements en 2009, visent à soutenir l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des résidents et à limiter l'augmentation des prix et donc du coût restant à charge des familles.

De meilleurs services d'aide à domicile

Le Conseil général va reconduire la convention de modernisation des services d'aide à domicile qu'il avait conclue avec les partenaires du secteur entre 2006 et 2008. Elle prévoit des actions de formation, d'informatisation, de regroupement des services. L'action des CLIC (Centres locaux d'information et de coordination) et du numéro vert sera également renforcée grâce à un avenant signé avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Le Département prévoit, de plus, en 2009 de créer un label pour les services d'aide à domicile et d'aide à la personne.

Extension du système de téléalarme

Le service départemental de téléalarme, qui compte 5 400 abonnés, s'étendra à la ville de Dax en 2009, couvrant désormais l'intégralité du territoire landais.

Soutenir les personnes handicapées dans leur projet de vie

Fidèle aux orientations définies dans son schéma départemental pour l'accompagnement et la prise en charge des personnes handicapées et de leur famille, le Conseil général renforce son engagement en 2009 en particulier avec la progression de la prestation de compensation du handicap et des travaux importants dans plusieurs établissements.

Un soutien financier aux personnes

Tandis que l'État a amorcé un désengagement pour le financement et le personnel mis à disposition de la Maison landaise des personnes handicapées, le Conseil général maintient son soutien avec une contribution financière et la mise à disposition de 14 postes (équivalents temps plein). Rappelons que la MLPH a été constituée en 2006 sous la forme d'un groupement d'intérêt public présidé par le président du Conseil général. Elle prend des décisions en matière d'orientation, de compensation, d'allocation et de documents administratifs.

Nouveaux services pour le maintien à domicile

Le déploiement des nouveaux services à domicile pour les personnes handicapées, créés en 2008, se poursuivra en 2009 avec en particulier les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

La prestation compensatrice du handicap (PCH) qui constitue l'une des aides permettant aux personnes handicapées qui le souhaitent, et qui le peuvent, de rester chez elles, a été attribuée à 430 personnes en 2008. Elle a fortement progressé depuis sa mise en place en 2006 et nécessitera 4,5 millions d'euros au budget 2009.

Création d'établissements pour personnes handicapées

Après la création de 4 nouvelles structures d'accueil pour personnes handicapées en 2008, trois foyers du département bénéficieront en 2009 d'une aide financière pour leurs projets de réhabilitation, restructuration et/ou extension. Rappelons que 680 personnes sont accueillies en établissement dans les Landes.

Favoriser la vie sociale

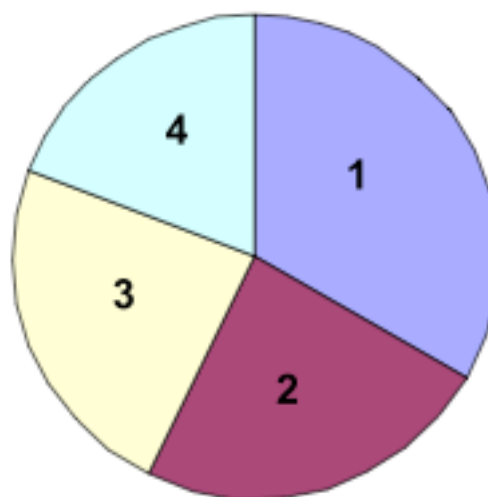
Le Conseil général maintiendra son soutien à l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale notamment par l'aide aux élèves handicapés (matériel informatique et scolaire adapté) ou le service Sports intégration et développement.

SOLIDARITÉ

192 M€

Solidarité : répartition budgétaire par grands secteurs (après répartition des charges d'investissement et de personnel)

- 1 - Personnes âgées
64 M€
33,5 %
- 2 - Enfance et famille
46 M€
24 %
- 3 - Action en faveur
des plus démunis
45 M€
23,5 %
- 4 - Personnes handicapées
37 M€
19 %



Total : 192 M€

BUDGET PRIMITIF 2009

DOSSIER DE PRESSE

INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX

Fiche 3

54 M€

Conjuguer l'action aujourd'hui et une réflexion à long terme

Afin d'accompagner et de renforcer le développement du département, le Conseil général conjugue les chantiers d'entretien et de construction avec une réflexion à plus long terme. Les acteurs des territoires landais ont été associés à la démarche en particulier pour le schéma routier 2030, de même que pour l'opération Landes 2040 avec l'ensemble des Landais.

Un schéma routier et un nouveau classement

Anticiper pour le développement

Le schéma routier 2030 vise à adapter le réseau aux besoins de développement des territoires landais. Après le travail sur les réponses des territoires sur leurs perspectives de développement, des points spécifiques vont être précisés afin de déterminer des projets routiers à long terme. L'année 2009 verra en particulier l'étude de l'amélioration de la sécurité et de la fluidité de la RD 933S entre Saint-Sever et la limite des Pyrénées-Atlantiques.

Un classement adapté

Les principes du nouveau classement adopté par l'assemblée départementale pour les routes landaises s'appuient sur une logique de liaisons de pôles d'activité et de vie. Sa déclinaison opérationnelle sera menée en 2009 avec la préparation du nouveau règlement pour ces voiries.

zoom

Soutiens spécifiques aux communes

Des aides spécifiques sont consacrées aux communes. 37 000 euros sont réservés aux voies communales de desserte des centres bourgs non desservis par une route départementale. 38 000 euros sont destinés aux subventions pour dégâts d'intempéries exceptionnelles. 20 000 euros abondent le programme « 1% Paysage et développement ».

à suivre...

Landes 2040 : scénarios pour le futur

L'opération de prospective « Landes 2040 » va entrer en 2009 dans sa phase de production et d'élaboration des scénarios de schéma d'aménagement et de développement durable. Trois équipes pluridisciplinaires travaillent à leurs propositions.

En parallèle, un effort de communication sera fait pour faire partager la démarche aux partenaires mais également à l'ensemble de la population landaise.

**Renforcer, entretenir et sécuriser le réseau routier :
34,4 M€****Grands travaux : 13,538 M€**

Les grands travaux présentent la particularité de se dérouler sur plusieurs années. On peut distinguer les principaux chantiers, dont certains sont en cours.

> Liaison A63/RD817 entre Ondres et Saint-Martin-de-Seignanx

Les travaux de terrassement et de réalisation des ouvrages d'art (sur l'A63 et ouvrage hydraulique) devraient s'achever en septembre prochain après avoir commencé à l'été 2008. La réalisation de la chaussée débutera fin 2009 avant les équipements de la route et les aménagements paysagers. La mise en service est prévue au début de l'été 2010.

> Contournement Est de l'agglomération dacquoise

Les premières acquisitions foncières et les études de projet ainsi que les consultations d'entreprises devraient démarrer au premier semestre 2009 pour le contournement Est de l'agglomération dacquoise. Les dernières consultations publiques réglementaires sont en effet en cours, suite à l'arrêté préfectoral de juillet 2008 déclarant le projet d'utilité publique. Les travaux devraient commencer fin 2009 et leur durée est estimée entre deux ans et demi et trois ans.

> Suppression du passage à niveau 67 à Morcenx

Le Département participe au programme engagé par l'État en partenariat avec la Région Aquitaine et Réseau Ferré de France (RFF) pour l'amélioration de la sécurité des passages à niveau. Celui de Morcenx (n°67), sur la route départementale n°27, figure parmi les quatre qui ont été sélectionnés dans les Landes. Sous réserve de l'issue favorable de l'enquête d'utilité publique en cours, les travaux devraient débuter fin 2009 pour une durée d'un an.

> RD 824 : aménagement des carrefours de Rivière et d'Angoumé

La route départementale 824 entre Mont-de-Marsan et Saint-Geours-de-Mareme, aujourd'hui aménagée en deux fois deux voies comporte encore quelques carrefours plans. La dénivellation de celui de Rivière devrait intervenir à la mi-2009 et pour celui d'Angoumé à la fin de l'année.

> RD 824 : deux ouvrages sur la voie ferrée

L'opération de mise aux normes demi-échangeur Est de la déviation de Saint-Paul-lès-Dax comprend la construction de deux ouvrages nouveaux sur la voie ferrée Bordeaux-Hendaye. Le calendrier de réalisation est défini par la SNCF en fonction d'impératif d'optimisation du trafic ferroviaire. Les travaux devraient débuter au premier semestre de cette année en fonction du résultat de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique programmée début 2009.

à suivre...**Transports collectifs : nouvelle ligne express Mont-de-Marsan/Dax**

Sans attendre la fin de la réflexion en cours sur l'organisation départementale des transports collectifs interurbains dans les Landes, le Conseil général mettra en place début mars, à titre expérimental, une ligne express entre Mont-de-Marsan et Dax. L'objectif est de pouvoir utiliser cette liaison pour les embauches de 8 h ou 9 h et les débauches de 17 h et 18 h. Mais les horaires offriront aussi la possibilité de faire l'aller-retour dans la demi-journée. Six départs quotidiens dans chaque sens seront proposés (2 le matin, 2 le midi et 2 le soir). Les départs se feront des arènes ou de la gare SNCF à Mont-de-Marsan et de la gare SNCF à Dax. Les bus emprunteront la deux fois deux voies afin d'atteindre un temps de parcours proche de celui d'une voiture. Les aires de covoiturage de Saint-Vincent-de-Paul et de Bégaar seront aussi desservies.

Entretien le réseau routier : 19,939 M€

Le programme d'entretien courant bénéficie d'un effort constant en parallèle des budgets importants des grands travaux.

> 8,13 M€ sont consacrés au renouvellement et au renforcement de chaussées pour assurer la conservation du réseau.

> 5,757 M€ sont destinés à l'entretien courant des chaussées, dépendances et équipements à partir des Unités territoriales.

> 3,358 M€ sont investis dans les opérations de sécurité avec en particulier l'amélioration de 19 carrefours ou points particuliers et 17 traversées d'agglomération.

> 818 000 euros sont prévus pour la réfection d'une trentaine d'ouvrages d'art.

Eau et assainissement : 5,6 M€**Alimentation en eau potable****> 850 000 euros pour sécuriser l'approvisionnement**

850 000 euros seront consacrés au financement des travaux réalisés par les communes ou leurs syndicats pour la sécurisation et l'approvisionnement en eau potable.

> 1,1 M€ pour la station du sud littoral

Un budget de 1,1 million d'euros est prévu pour le financement de la future station de production et de traitement d'eau potable portée par le Département sur le Sud littoral. La construction de cet équipement, destiné à sécuriser l'alimentation de ce secteur, devrait démarrer à la rentrée prochaine.

Assainissement : soutien aux communes rurales**> 3 M€ d'aides**

Le développement des communes rurales et les exigences réglementaires plus fortes nécessitent un renforcement et un développement des réseaux de collecte et de stations de traitement des eaux usées. Le Conseil général prévoit un soutien important à ces opérations en 2009 avec un montant d'aides de 3 M€.

Agir pour le désenclavement numérique

Face à l'évolution libérale de l'environnement juridique et réglementaire dans les domaines de la téléphonie mobile et d'internet, le Département poursuit son action en faveur des territoires laissés à l'écart de l'économie numérique par les acteurs d'un marché désormais entièrement privé.

Développement des réseaux : 1,426 M€

> Téléphonie mobile : des centres bourgs à connecter

Après la phase précédente du plan mis en place par l'État auquel le Département a apporté sa participation pour la réalisation de dix pylônes destinés aux opérateurs de téléphonie mobile, un plan complémentaire a été décidé pour neuf centres bourgs qui n'étaient desservis par aucun opérateur. Le Département a été sollicité par l'État pour assurer la maîtrise d'ouvrage et financer de nouveaux pylônes qui desserviront les communes de Bats, Geaune, Taller, Urgons et Luxey. Le Conseil général met en place un programme sur deux ans de 688 000 euros. 226 000 euros sont inscrits au budget 2009 pour cette action.

> Internet haut-débit pour quinze communes

Un programme a été décidé par l'assemblée départementale pour quinze communes landaises dont la couverture haut-débit restait inférieure à 50 % en raison de leur éloignement du central téléphonique et de l'architecture du réseau. Le Conseil général assure la maîtrise d'ouvrage des travaux qui commenceront cette année pour se terminer en 2010. Un budget de 2,3 M€ a été prévu dont 1 million en 2009.

zoom

Haut débit : soutien aux structures intercommunales

Le Conseil général met en place un nouveau règlement d'aides destiné à soutenir l'investissement des structures intercommunales dérisieuses d'agir en faveur des réseaux à haut-débit. L'objectif est de résorber les zones d'ombre et d'amener le haut-débit dans des zones d'activités économiques.

à suivre...

L'informatique accessible pour tous

De nouveaux ateliers multiservices informatiques vont être créés en 2009 afin de renforcer cette opération destinée à favoriser l'accès du grand public à la pratique informatique. Ces « AMI » (au nombre de 20 actuellement) sont gérés par les communautés de communes et l'ALPI. Le Conseil général prévoit d'investir 19 000 euros en 2009.

BUDGET PRIMITIF 2009

DOSSIER DE PRESSE

ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS 66 M€

Fiche 4

Assurer les missions d'un service public pour les jeunes

L'action du Conseil général en matière d'éducation, jeunesse et sports comporte trois axes principaux :

- mettre en place les équipements performants et innovants sur l'ensemble du département et assurer leur fonctionnement,
- apporter les aides nécessaires à l'accès du plus grand nombre à l'éducation, aux sports et aux loisirs,
- soutenir les acteurs engagés dans l'action éducative auprès des jeunes.

Priorité sur les collèges : 31,80 M€

Le programme d'investissement renforcé

Le programme exceptionnel d'investissement dans les collèges, mis en place grâce à la création d'une caisse spéciale en 2006, verra la plupart des travaux achevés à la rentrée 2009 pour l'extension et la restructuration de 25 des 34 collèges landais. Précisons que le montant des financements de cette caisse d'investissements a été porté à 60 millions d'euros.

Les opérations se poursuivent par ailleurs pour la construction des nouveaux établissements (Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Geours-de-Maremne, Saint Paul-lès-Dax) et le collège de Biscarrosse ouvrira en septembre prochain. De plus, d'importants programmes de travaux débiteront sur les SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) à Capbreton, Hagetmau, Parentis, Saint-Paul-les-Dax et Saint-Pierre-du-Mont.

Les personnels de l'État intégrés à la fonction publique territoriale

L'intégration à la fonction publique territoriale des personnels de l'Éducation nationale techniciens, ouvriers et de services (TOS), transférés aux Départements par l'État, s'est achevée au 1^{er} janvier 2009. Le Conseil général a d'ores et déjà engagé des actions de formation pour ces agents et a pris en compte leurs besoins en matériels.

à suivre...

Première en France pour la décoration des constructions publiques

Ce sera une première nationale pour les collèges de Biscarrosse, Félix Arnaudin à Labouheyre et Lubet Barbon à Saint-Pierre-du-Mont : en 2009/2010, ils participeront aux premières expériences associant les dispositifs « 1% décoration des constructions publiques » et « résidence artistique ». L'objectif est de permettre la création artistique au contact direct des élèves et du personnel des établissements et, plus largement, de la population locale.

ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS 66 M€

Les initiatives et la participation favorisées

La politique volontariste du Département pour les collèges s'efforce, au-delà de leur construction, leur fonctionnement et leur entretien, de favoriser les initiatives et la participation.

Par exemple, le Conseil général des Jeunes, qui a permis l'émergence de projets portés par les collégiens, poursuivra son travail en 2009 avec la mise en œuvre des projets qui ont été validés.

Un champ élargi d'interventions

Développer les formations universitaires et les activités de recherche

La construction et l'équipement de la halle technologique à l'IUT de Mont-de-Marsan constituent un volet important de l'effort du Département en faveur de l'enseignement supérieur dans les Landes. Elle comportera notamment une salle d'analyse sensorielle offrant aux étudiants mais aussi aux professionnels de l'agroalimentaire un outil de pointe développé dans le cadre du Pôle d'excellence rurale « Foie gras ».

Le Conseil général poursuivra en 2009 son soutien au développement d'enseignements supérieurs universitaires et d'activités de recherche dans le cadre de la convention quadriennale avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour (près de deux millions d'euros hors bâtiments). Cette action prendra des formes complémentaires avec des équipements de locaux, des allocations de recherche, l'organisation de colloques et le soutien aux laboratoires de recherche. Par ailleurs, l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) et l'Institut du Thermalisme à Dax bénéficient d'un soutien important.

Des actions hors des compétences obligatoires

Dans le contexte de désengagement de l'État (baisse des subventions, suppressions des postes mis à disposition...), le Conseil général maintient ses interventions hors de ses compétences obligatoires auprès des acteurs du système éducatif avec des aides conséquentes, notamment :

- 3,26 millions d'euros pour les aides aux familles à faibles revenus, pour les centres de vacances et de loisirs, les bourses, prêts d'honneur...
- 850 000 euros pour les associations concourant au service public de l'éducation comme les fédérations de parents d'élèves, les associations d'enseignants ou les associations organisatrices d'activités pédagogiques en temps scolaires.
- 1,3 million d'euros à destination des communes pour la construction ou la restructuration des écoles élémentaires ou pour la bibliothèque centre documentaire (BCD) des écoles.

ZOOM

17,1 M€ pour les transports scolaires gratuits

Comme dans seulement une trentaine de départements en France, le Conseil général maintiendra la gratuité des transports scolaires en 2009 mobilisant un budget de 17,1 millions d'euros.

De plus, afin de tenir compte de l'étendue du territoire et de la dispersion de l'habitat dans les communes faiblement peuplées, rappelons que le Département ne demande pas de participation financière aux communes.

à suivre...

Collèges : la visualisation collective de documents numériques

La rentrée prochaine verra l'arrivée dans les collèges d'un nouvel outil numérique, la visualisation collective. Ces matériels permettent de diffuser collectivement des documents numériques divers tels que livres, expériences... Ces équipements offriront de nouvelles possibilités aux enseignants et aux élèves. Ils devraient également contribuer à réduire le poids des cartables.

ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS 66 M€

Encourager et promouvoir les pratiques sportives : 8,3 M€

Soutien au développement des sports

En partenariat avec les représentants du mouvement sportif, les communes et la Direction de la Jeunesse et des Sports, le Département vise à développer une synergie afin d'ajuster ses actions aux besoins des nombreux pratiquants landais.

Ses interventions sont orientées vers plusieurs domaines.

- La pratique sportive des jeunes est favorisée à l'école comme au sein des écoles de sports des clubs (1,13 M€).
- Les structures sportives départementales sont aidées pour leur fonctionnement et leur encadrement bénévole ou professionnel (540 000 €).
- Les équipements sportifs font l'objet d'aides financières. Qu'il s'agisse d'équipements sportifs ou de salles polyvalentes (1,3 M€) ou d'équipements d'intérêt départemental pour la pratique du sport de haut niveau (400 000 €).
- La promotion des sports (1 M€) se fait à travers le sport d'élite, par l'organisation de compétitions régionales, nationales ou internationales et par la valorisation des sports de nature.

Nouvelles initiatives pour le surf et les sports de pleine nature

Le développement du surf dans les Landes fera l'objet d'un effort particulier cette année avec deux opérations de construction dans lesquelles le Conseil général investira 2,5 millions d'euros : le nouveau siège de la Fédération à Soorts-Hossegor et le centre de formation dédié aux sports de glisse qui sera implanté à Soustons.

Par ailleurs, les sports de pleine nature constituent à la fois un atout pour les habitants du département et le tourisme. Le Département, suite à la démarche initiée en 2007, a établi un diagnostic dans ce domaine afin de développer leur potentiel. L'assemblée départementale devrait adopter un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires ouverts à la pratique des sports de pleine nature.

zoom

Profession sport Landes pour favoriser l'emploi sportif

Le Département affectera cette année 150 000 € au dispositif « Profession sports Landes » destiné à organiser le marché de l'emploi sportif pour mettre un terme à sa précarité. En 2008, ce service, qui constitue également un véritable observatoire de l'emploi sportif, a rémunéré 61 salariés intervenant auprès de 101 structures. Il a, par ailleurs, géré 162 salariés concernant 102 structures.

BUDGET PRIMITIF 2009

DOSSIER DE PRESSE

CULTURE ET PATRIMOINE

Fiche 5

15 M€

Le Département, acteur et partenaire pour le développement culturel

Le Conseil général s'est fixé des orientations en matière de politique culturelle afin de développer au maximum les partenariats tant avec les communes, les groupements de communes que le monde associatif et l'ensemble des intervenants. Son ambition vise plusieurs objectifs : développer l'éducation et la formation artistiques, susciter une culture vivante, encourager et valoriser les initiatives locales, et équiper le département d'équipements structurants. Partenaire privilégié, le Département est aussi acteur de l'activité culturelle. Il intervient en organisant directement des manifestations et par le prêt aux communes d'un parc de matériel scénique.

Soutenir la création d'équipements structurants : 849 750 €

Le Conseil général aide les communes et les groupements de communes à se doter d'équipements structurants offrant à la population des lieux culturels de qualité. En 2009, deux projets seront étudiés : la construction d'une salle de spectacles à Pontonx-sur-l'Adour et la réhabilitation du cinéma de Peyrehorade. Le Département maintient, par ailleurs son soutien à l'investissement pour un premier équipement culturel. Le budget prévu en 2009 pour ce secteur est de 849 750 euros.

Accueillir des programmations professionnelles et des projets originaux : 1 365 500 €

Partenaire privilégié des communes et des associations, le Département défend la qualité de la diffusion culturelle sur le territoire. Les manifestations qu'il soutient attestent de la vitalité de l'ensemble des acteurs comme en témoignent le réseau des Scènes départementales, les saisons culturelles des communes, les 26 Événements artistiques départementaux ou la trentaine de manifestations occasionnelles programmées dans l'année. Le montant des aides pour soutenir ces manifestations s'élève à 1 365 000 euros.

zoom

Entr'Acte et Scène pose ses décors à Rion des Landes

Entr'Acte et Scène, organisée depuis douze ans par le Conseil général, valorise la pratique théâtrale amateur, favorise les échanges avec les artistes du spectacle vivant et propose des stages de formation. Cette année, la manifestation se pose pour deux ans à Rion-des-Landes et dans le Pays tarusate. Elle propose d'élargir et enrichir la relation d'une population avec la création artistique. L'idée centrale : des acteurs (Compagnie Label Étoile et CKC), des auteurs (Olivier Brunhes), des artistes plasticiens (collectif AAIA) viennent travailler avec la population afin de co-écrire des projets artistiques au long cours.

à suivre...

Festival de la céramique : des potiers chinois à l'honneur

Le douzième festival de la céramique qui se déroulera du 30 mai au 1^{er} juin 2009 sera centré sur la Chine. Il présentera notamment un marché en plein air regroupant une soixantaine de céramistes français et étrangers, une exposition de céramiques de Marteen Stuer, et une exposition de créations artisanales contemporaines chinoises. Deux potiers chinois présenteront des démonstrations publiques et un stage sera proposé aux professionnels. Le budget prévu est de 81 500 €.

Favoriser la culture au quotidien : 2 830 785 €

Le soutien du département à la création artistique, à l'enseignement et à la sensibilisation vise à ouvrir les différentes disciplines artistiques au public le plus large ; qu'il s'agisse du théâtre, d'arts circassiens, du cinéma, des arts plastiques de la musique ou de la danse. Les aides apportées par le Conseil général sont orientées vers des équipes professionnelles engagées dans la volonté de faire partager la culture par tous (Conservatoire des Landes, ADAM Landes, Association montoise d'animations culturelles, Union musicale des Landes, Landes Musiques amplifiées, Centres musicaux ruraux, compagnies professionnelles...).

Pour les jeunes, le Conseil général poursuit sa politique de prise en charge des transports scolaires pour faciliter l'accès aux manifestations culturelles (80 000 euros prévus au budget 2009).

Organiser des événements de qualité : 743 000 €

En tant qu'organisateur de spectacles, le Département proposera en 2009 trois événements majeurs : les Rencontres théâtrales Entracte et Scène, le Festival Arte flamenco et les Journées Francis Planté. Ces actions culturelles sont menées en partenariat avec les collectivités locales qui les accueillent et participent ainsi à l'enrichissement de l'offre culturelle du département.

Partager un vaste patrimoine

La mission du Conseil général en matière de patrimoine culturel couvre un très vaste domaine qui va de la lecture publique à la culture gasconne en passant par les archives, les musées ou la mise à disposition du public de documents numérisés.

L'adaptation du réseau de lecture publique

La médiathèque départementale, chargée du développement de la lecture publique dans le département, compte une équipe de 28 personnes et met à disposition des 125 relais de son réseau pas moins de 280 000 documents (livres, revues, vidéos et cdrom). Le budget du Conseil général pour le développement de la lecture publique sera en 2009 de 1,8 million d'euros.

La médiathèque départementale joue également un rôle de conseil auprès des élus pour la création ou l'aménagement de bibliothèques et la diffusion du multimédia. Elle assure, par ailleurs, la formation des bibliothécaires du réseau, l'animation et le prêt de livres auprès des publics ne pouvant se déplacer (personnes âgées, petite enfance, personnes hospitalisées). Elle participe aussi aux actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'alphabétisation.

La numérisation progressive des catalogues des fonds et leur mutualisation entre les bibliothèques et la médiathèque départementale permettra de consulter l'ensemble des catalogues sur Internet.

Archives départementales

Les Archives départementales, au terme d'une première année dans leur nouveau bâtiment, ont retrouvé leur public. Un budget de 235 000 euros sera consacré en 2009 à la poursuite de la collecte et du classement ainsi qu'à l'amélioration des conditions de conservation des documents.

La fréquentation des expositions est renforcée par la venue des scolaires (plus de 2 500 élèves en 2008) dont le transport est pris en charge par le Conseil général. L'exposition « 14-18 ; des affiches et des hommes » se poursuivra jusqu'en juin 2009. À l'automne prochain, c'est le pianiste virtuose Francis Planté qui sera à l'honneur simultanément à la publication d'un ouvrage qui lui sera consacré dans le cadre d'une manifestation organisée par le Département.

Favoriser le rayonnement des musées

Le Département favorise la valorisation des collections et des ressources patrimoniales en particulier grâce à la numérisation et une banque numérique accessible à tous sur internet qui offre des outils de recherche et une base de données cohérente de l'ensemble du patrimoine landais. Rappelons que les services de la Conservation départementale des musées assurent le fonctionnement des sites départementaux et qu'une équipe scientifique et administrative travaille à la cohérence, à l'inventaire et à la préservation des collections conservées dans les musées et dans les bâtiments publics. Le Département organise, par ailleurs, des programmes de formation et contribue à la rémunération d'un personnel scientifique qualifié pour les musées adhérents à la charte départementale des musées.

> Le Département consacrera au musée départemental de la faïence et des arts de la table à Samadet 230 000 euros en investissement et 208 000 euros en fonctionnement.

> La conservation départementale des musées apporte une aide technique (prêt de matériel) et financière aux communes, structures intercommunales et association développant des programmes d'animations et d'expositions ouvertes au public. Un budget de 44 000 euros est prévu à cet effet.

Des aides pour la restauration et la valorisation du patrimoine historique

Le Département finance de nombreuses opérations en matière de préservation et de valorisation du patrimoine.

- Les communes peuvent bénéficier d'un soutien pour la conservation de leur patrimoine historique en fonction de leur situation (population, potentiel fiscal, nombre d'immeubles protégés...). Le budget prévu en 2009 est de 640 000 €.

- 90 000 euros seront inscrits en 2009 pour des travaux de recherche historiques et archéologiques, des inventaires et leur publication.

- 14 400 euros viendront aider des associations œuvrant dans le secteur de la connaissance du patrimoine.

- 110 000 euros en investissement et 373 500 euros en fonctionnement seront consacrés au Centre départemental du patrimoine de l'Abbaye d'Arthous pour l'organisation des actions d'initiation ou de formation dans le domaine du patrimoine culturel.

- Un important programme d'actions pour l'utilisation des technologies de l'information dans la valorisation et la communication du patrimoine historique est engagé. Le budget 2009 prévoit 235 000 euros en fonctionnement et 141 000 euros en investissement.

ZOOM

Première en Aquitaine pour l'archivage électronique

Le Département prévoit une subvention de 210 000 euros (23% du projet) pour la mise en œuvre par l'Agence landaise pour l'informatique d'une plate-forme d'archivage électronique intermédiaire permettant d'assurer l'archivage des documents dématérialisés. Ce projet, unique en Aquitaine, préfigurera la plate-forme d'archivage que le Département devra mettre en œuvre pour l'ensemble des archives publiques qu'il a pour mission de recevoir et gérer.

à suivre...

Documents et conférences en ligne

Les Archives départementales mettront en ligne en 2009 des documents numérisés mais aussi une grande partie des inventaires disponibles. Le site internet, régulièrement mis à jour, présente aussi les éléments qui ont été exposés. À partir de cette année, les conférences filmées seront également consultables sur internet.

Transmettre et partager les fondations de la culture landaise

Le programme de soutien du Département à la langue gasconne mobilisera en 2009 un budget de 84 000 euros (cours aux adultes, centre de loisirs pour les jeunes enfants, semaine gasconne en août). Les associations intervenant dans le secteur de la culture gasconne bénéficieront de financements à hauteur de 30 500 euros. De plus, pour la huitième année, le Département accompagnera l'association Gascon Landes pour l'organisation de la Semaine gasconne en août au Centre départemental du patrimoine à l'abbaye d'Arthous.

à suivre...**1 165 000 euros pour la restauration du patrimoine**

Plusieurs campagnes de restauration du patrimoine mobilier et immobilier seront lancées par le Département en 2009 :

- Église de l'abbaye d'Arthous : 450 000 €.
- Logis abbatial de Sorde acquis en 2004 : 600 000 €.
- Mosaïques gallo-romaines trouvées à Sorde et protégées au titre des Monuments historiques depuis 1959 : 100 000 €.
- Opération de fouilles archéologiques préalable à l'étude de la maison forte de Tampouy, point fort du Domaine d'Ognoas : 15 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2009

DOSSIER DE PRESSE

AGRICULTURE

Fiche 6

7 M€

Le Département fidèle à ses engagements en faveur de l'agriculture landaise

L'action du Conseil général en faveur de l'agriculture landaise est désormais fortement dépendante du Programme global de développement établi au plan national et décliné dans les régions. Dans le même temps, l'État continue de se désengager en 2009 avec, en particulier, l'arrêt du financement de l'hydraulique. Et les modalités de financement par l'État du Plan de performance énergétique des exploitations, issu du Grenelle de l'environnement, sont toujours en attente. Pour sa part, le Département maintient son engagement sur ses trois priorités :

- les aides aux pratiques respectueuses de l'environnement : 1,7 M€,
- les politiques de qualité : 1,9 M€,
- l'aménagement du territoire et la préservation des exploitations familiales : 2,3 M€.

Agriculture et environnement : 1,7 M€

Tandis que les mesures annoncées par l'État en faveur de l'agriculture au Grenelle de l'environnement sont toujours en attente, le Conseil général poursuit l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Plusieurs actions seront menées en 2009 :

- Reconduction de la nouvelle convention cadre 2008-2013 qui comprend la protection de la qualité de l'eau, la valorisation agricole des déchets ainsi que la gestion quantitative de l'eau : 296 000 €.
- Poursuite du Fonds pour la mise en place d'une agriculture durable : 300 000 €.
- Modernisation dans les exploitations d'élevages et les diagnostics d'appareils : 978 000 €.
- Poursuite du renforcement de la ressource en eau superficielle, domaine dans lequel l'État s'est désengagé : 150 000 €.

Politiques de qualité : 1,9 M€

Le Conseil général qui a été un précurseur dans la défense de politiques de qualité, peut constater aujourd'hui avec satisfaction que les Landes affichent le plus grand nombre de labels. Les actions dans ce domaine seront poursuivies en 2009 avec :

- L'accompagnement des démarches de qualité et les aides aux investissements ainsi que la promotion dans le cadre du programme « Qualité Landes » : 1,505 M€.
- La politique sanitaire visant à garantir la qualité des élevages landais : 388 000 €.

zoom

Agriculture et patrimoine au Domaine d'Ognoas

Le Domaine départemental d'Ognoas continue sa restructuration autour d'une production céréalière (150 ha) et de la viticulture (50 ha). Le Baco 22A, planté dans ses vignes en AOC (dont 90 % sont consacrés à l'Armagnac), lié à l'unique conservatoire de ce cépage, apporte une particularité supplémentaire au domaine.

Le plan Végétal environnement sera poursuivi cette année afin de permettre l'amélioration des pratiques culturales, de préserver la ressource en eau et l'environnement. La rénovation du patrimoine bâti (notamment le moulin de la Gaube) sera complétée par un arboretum à proximité, faisant de ce site un lieu de fréquentation touristique de référence.

7 M€**Aménagement du territoire et préservation des exploitations familiales : 2,3 M€**

Les élus du Conseil général considèrent que le maintien d'un nombre élevé d'agriculteurs bien répartis sur le territoire contribue à l'équilibre des zones rurales. Plusieurs actions seront menées en ce sens en 2009 :

- L'installation des jeunes agriculteurs : 90 000 €.
- Le soutien à l'investissement des CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) : 380 000 €
- Le soutien aux investissements des coopératives : 250 000 €.
- Les opérations foncières liées à l'A 65 : 770 000 €
- Le soutien aux organismes de développement et d'animation rurale : 670 000 €.

à suivre...**Laboratoire départemental : un renouvellement d'accréditation qui renforce la confiance**

Le Laboratoire départemental a abordé l'année 2009 avec une confiance bien méritée. Toutes ses activités ont été analysées en détail par une dizaine de spécialistes mandatés par le COFRAC (Comité français d'accréditation) dans le cadre d'une procédure de renouvellement d'accréditation. À l'issue d'une semaine de travail, les auditeurs ont unanimement accordé leur confiance dans l'expertise du laboratoire et de son personnel. Cette reconnaissance de qualité ne doit rien au hasard (qualification, maintien des compétences et formation des agents, investissements lourds en matériel de dernières générations tant en chimie qu'en biologie, évaluation des fournisseurs, gestion des relations clientèle...).

La légitimité du laboratoire s'en trouve une nouvelle fois renforcée dans tous ses domaines d'expertise : santé animale, sécurité alimentaire, qualité des eaux. Une garantie pour ses clients français et étrangers, qu'ils soient privés ou publics.

Laboratoire départemental des Landes - Site : www.ld40.com

BUDGET PRIMITIF 2009

DOSSIER DE PRESSE

Développement industriel, développement local 16 M€

Fiche 7

Un engagement au plus près des territoires

Tout en mettant en œuvre des dispositifs de soutien aux entreprises, au commerce et à l'artisanat, le Conseil général renforce son action au plus près des territoires en participant à plusieurs syndicats mixtes porteurs de projets dynamiques.

Favoriser le développement industriel

Les aides à l'industrialisation

> Immobilier d'entreprise – Zones industrielles et artisanales

Parmi la douzaine d'opérations qui ont bénéficié en 2008 d'une intervention financière directe du Département en faveur du développement économique, le projet Héliéo à Dax a fait l'objet d'un effort particulier.

Qu'il s'agisse d'immobilier d'entreprise ou d'actions au profit de communes ou de communautés de communes pour les zones d'activités économiques, le Département avait engagé à fin novembre 2008, 1 604 944 euros de subventions à l'industrialisation et à l'artisanat.

> Exonération de taxe professionnelle

350 entreprises ont bénéficié de l'exonération pour un montant de près de 740 000 euros de la part départementale de taxe professionnelle accordée aux entreprises industrielles landaises au titre de l'aménagement du territoire.

Pour les exonérations bénéficiant aux entreprises nouvelles, la somme totale s'est élevée à 66 266 euros au profit de 291 entreprises.

Les mesures incitatives visant les installations antipollution et les matériels destinés à économiser l'énergie et à réduire le bruit ont bénéficié à 14 établissements.

> Parc d'activités Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne

Tandis que les importants travaux d'aménagements de voirie et de réseaux se poursuivaient tout au long de l'année 2008, les premières installations ont été menées en particulier avec l'implantation de l'imprimerie Sud-Ouest Services. La construction des bases logistiques des sociétés Rip Curl et Volcom débutera au début 2009.

En dépit d'un contexte général peu favorable, d'autres dossiers devraient être concrétisés dans le courant de l'année.

zoom

1,6 million
pour l'industrialisation

En 2008, le total des engagements au titre des subventions à l'industrialisation et à l'artisanat s'est élevé à plus de 1,6 million d'euros.

Développement industriel, développement local **16 M€**

Fiche 7

> Développement de l'estuaire de l'Adour

Après l'annonce en 2008 par deux groupes leaders en Europe de leur intention de créer trois laminoirs sur les terrains de la zone portuaire de Tarnos et la démolition des bâtiments de l'ancien site Socadour, les premiers travaux devraient démarrer cette année. Ces nouvelles activités industrielles, qui devraient créer près de 500 emplois, confortent le positionnement industriel de l'estuaire de l'Adour avec un apport de fret de près d'un million de tonnes supplémentaires.

> Filières, prospection et promotion économique

- Pôles de compétitivité

Rappelons que le Conseil général est membre fondateur des cinq associations chargées de l'animation des pôles de compétitivité et qui participent aux structures d'accompagnement des projets ainsi qu'aux groupes de travail prospectifs.

Dans le courant de l'année 2009, l'assemblée départementale devrait avoir à se prononcer sur une aide à de nouveaux projets encore en cours d'instruction au sein des structures d'animation des cinq pôles.

- Prospection internationale

Le Conseil général, en tant que correspondant unique dans les Landes de l'Agence française pour les investissements internationaux, a proposé des sites d'implantation pour neuf fiches-projets.

Des aides à l'artisanat efficaces

Les aides à la création d'entreprises

En lien étroit avec les acteurs de l'économie locale, la politique d'aide à la création d'entreprises artisanales et commerciales se développe dans le cadre des Maisons de la création d'entreprises de Mont-de-Marsan, Aire-sur-l'Adour, Saint-Paul-lès-Dax, Labouheyre, Capbreton et Tarnos animées par Tec-Ge-Coop. 1 780 porteurs de projets ont ainsi été accueillis en 2008 menant à la création ou la reprise de 302 entreprises générant 390 emplois.

Aides aux entreprises artisanales existantes

Le soutien au tissu artisanal s'est poursuivi en 2008 à travers plusieurs actions :

- L'aide à la formation qui a permis d'accueillir plus de mille stagiaires.
- Les aides menées dans le cadre de l'ORAC (Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce) du cœur de la Haute Lande et de l'OTTE (Opération territoriale de transmission d'entreprises) du Pays Adour Chalosse Tursan qui a bénéficié à sept artisans et commerçants.
- Une aide à la coopérative artisanale Chaîne des artisans du Born.
- Une aide à l'investissement qui a permis à six entreprises artisanales de production de s'équiper.

Un engagement fort dans les syndicats mixtes

Le Conseil général s'engage dans plusieurs syndicats mixtes auprès des collectivités du département afin de soutenir des projets d'aménagement.

Territoire de la communauté de communes du Seignanx

Trois projets sont à l'étude par le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de parcs d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de communes du Seignanx. Ils se situent sur les communes de Saint-Martin-de-Seignanx, Ondres et Tarnos et font chacun l'objet d'une procédure de concertation particulière.

Développement industriel, développement local **16 M€**

Fiche 7

Les premières orientations d'aménagement ont été adoptées, des scénarios de programmes établis et les dossiers de création de ZAC (Zone d'aménagement concerté) sont à l'étude.

Aérodrome et hydrobase de Biscarrosse-Parentis

Le syndicat mixte pour la réalisation d'études d'aménagement et de développement économique de l'aérodrome et de l'hydrobase de Biscarrosse-Parentis a lancé un travail d'évaluation sur la pertinence et l'impact d'un projet spécifique de développement économique sur les sites et les abords de l'aérodrome et de l'hydrobase.

Industrialisation des cantons de Sore, Labrit et Gabarret

Suite au dépôt de bilan de la société « Eaux des Landes », avec laquelle le Syndicat mixte avait conclu un crédit-bail pour le financement de l'unité d'embouteillage sur la commune de Sore, plusieurs éventualités de reprise sont en cours.

Par ailleurs, le bâtiment occupé par la société Baby Love, titulaire d'un bail commercial sur la commune de Labrit, sera libéré au cours de l'été prochain.

Zone d'activités de Saint-Geours-de-Maremne

La Satel a été chargée de réaliser, au titre des équipements publics de la zone, un centre de ressources et de développement. Il sera remis dès son achèvement au Syndicat mixte.

Restructuration de la zone Pédebert à Soorts-Hossegor

Le syndicat mixte, associant le Département et la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud avec une répartition financière 70/30%, va lancer les études visant à corriger les faiblesses de la zone qui souffre notamment d'un réseau de voirie à repenser, d'une maîtrise foncière à améliorer, et du manque de services à la personne.

Pôle économique et d'habitat du Grand Dax-Sud

Un syndicat mixte sera chargé de racheter à la Communauté d'agglomération du Grand Dax les 14 hectares acquis en 2008 au bénéfice de la commune de Dax. La Communauté d'agglomération a missionné l'Établissement public foncier landais (EPFL) pour effectuer l'achat avant que le Syndicat mixte n'en devienne propriétaire à son tour.

zoom

Landes Foncier : le succès par millions

Le montant des acquisitions de l'Établissement public foncier local « Landes Foncier » a porté en 2008 sur 15 millions d'euros, dont 45 % sont destinés au développement du logement social. Ce chiffre, à rapprocher du million d'euros de la première année d'exercice en 2006, confirme l'attente et le bien-fondé de la démarche initiée dès 2003 par le Conseil général pour la maîtrise foncière publique dans les Landes. Rappelons que le Conseil général finance à hauteur de 15 % les acquisitions de « Landes foncier », plafonnées à un million de subventions.

Développement industriel, développement local **16 M€**

Un soutien constant au développement local

Le Fonds de développement et d'aménagement local

Le Fonds de développement et d'aménagement local a apporté en 2008 des aides pour 1 280 341 euros en investissement et 102 613 euros en fonctionnement. La part de fonctionnement est concentrée sur l'animation et les études des quatre Pays des Landes.

Côté investissement, il faut noter que le FDAL peut soutenir les projets de Maisons de santé pluridisciplinaires qui s'inscrivent dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des besoins en santé adopté en 2008. Ainsi, la maison de santé de Labrit a ouvert à l'automne dernier et un projet similaire devrait voir le jour en 2009 sur le territoire de la Communauté de communes du Gabardan.

Parmi les projets soutenus en 2008, on peut distinguer notamment : le multiple rural de Saubrigues, de Gaillères, le marché couvert de Mimizan, le centre de loisirs de la Communauté de communes Côteaux et Vallées des Luys et les locaux administratifs de la Communauté de communes du canton d'Aire-sur-l'Adour.

Des crédits pour les équipements ruraux : 2,4 M€

Les communes bénéficient d'un soutien important du Conseil général destiné à encourager et faciliter leur développement.

Trois éléments peuvent être distingués :

- 1 500 000 € sont destinés à leurs investissements dans le cadre du Fonds d'équipement des communes (FEC).
- 563 000 € sont alloués au fonctionnement de l'ADACL (Agence départementale d'aide aux collectivités locales).
- 300 000 € sont réservés au financement des études et travaux d'électrification et de desserte gazière.

BUDGET PRIMITIF 2009

DOSSIER DE PRESSE

TOURISME THERMALISME

Fiche 8

4 M€

Une action structurée pour renforcer les filières de l'offre touristique landaise

Dans les secteurs du tourisme et du thermalisme, le Conseil général oriente ses interventions selon trois axes principaux.

- Il participe à l'amélioration de la compétitivité des produits et services touristiques de quatre filières structurantes : séjours littoraux balnéaires ; bien-être/bien vivre/remise en forme ; loisirs et sports de pleine nature ; découverte du patrimoine, de la culture et du terroir. Il intervient également auprès de trois filières spécifiques : le surf, le golf et le tourisme d'affaires.
- Il contribue à la diversification et la montée en gamme de l'offre, en particulier dans le domaine de l'hôtellerie.
- Il assure la plus grande part du financement du Comité départemental du tourisme pour la promotion de la destination « Landes ».

Aides à l'investissement des entreprises et aux collectivités locales : 504 000 euros

Le Département a pris des mesures visant à encourager les offices de tourisme à adhérer à la démarche « qualité tourisme ». Il poursuit par ailleurs ses aides à la création ou à la modernisation des hébergements (hôtels, meublés de tourisme...) et des équipements touristiques.

Soutien aux organismes départementaux : 75 000 euros

Les organismes départementaux bénéficient de subventions pour leur fonctionnement, en particulier : l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative, les Gîtes de France, le Comité départemental de tourisme équestre, le département Tourisme rural de la Chambre d'agriculture, les Logis de France, ainsi que de l'association nationale des stations vertes de vacances.

zoom

Soutien au plan d'action de l'agglomération du Grand Dax

Le Conseil général va s'engager auprès des collectivités pour soutenir le plan d'action élaboré par les professionnels du thermalisme et la Communauté d'agglomération du Grand Dax destiné à favoriser l'évolution des pratiques thermales, le développement d'une nouvelle offre de soins, la promotion thermale et touristique à l'échelle de l'agglomération dacquoise.

à suivre...

Anticiper sur les nouveaux concepts

Le Syndicat mixte de Port d'Albret, qui regroupe le Conseil général avec les communes de Soustons et Vieux-Boucau, vise l'innovation touristique. Il a lancé l'étude d'une zone d'aménagement concerté avec l'ambition d'anticiper sur les nouveaux concepts en matière de stations touristiques.

TOURISME THERMALISME

4 M€

Financement du Comité départemental du tourisme : 1 685 000 euros

Le Conseil général accroît le budget alloué au Comité départemental du tourisme. L'objectif est de renforcer ses actions pour le développement des marchés, la promotion des Landes et le développement de la qualité de l'offre touristique.

Domaine départemental d'Ognoas : 300 000 euros

Les études préliminaires sont engagées pour le projet d'hôtellerie restauration sur le site central du Domaine d'Ognoas.

**Participation aux syndicats mixtes à vocation touristique
et au Groupement d'intérêt public littoral aquitain : 750 000 euros**

Le Conseil général s'est engagé dans plusieurs syndicats à vocation touristique : le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Port d'Albret, Moliets et Messanges, Arjuzanx. Il participe également au groupement d'intérêt public littoral aquitain.

BUDGET PRIMITIF 2009

DOSSIER DE PRESSE

ENVIRONNEMENT

Fiche 9

INCENDIE ET SECOURS 32 M€

Le Département acteur et partenaire pour le développement durable

L'action du Conseil général pour le secteur de l'environnement est structurée autour de sept postes budgétaires majeurs :

- Préserver les milieux naturels et les paysages : 2 M€
- Gérer l'espace rivière : 1,03 M€
- Protéger les espaces naturels du littoral : 2,93 M€
- Développer les itinéraires pour la randonnée et le cyclable : 1,95 M€
- Éduquer et sensibiliser aux enjeux du développement durable : 430 000 €
- Améliorer la collecte, réduire la production et traiter les déchets : 2 M€
- Assurer le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 18,5 M€.

Protéger les milieux naturels et les paysages

En 2009, 2 millions d'euros seront consacrés aux actions de protection des milieux naturels et des paysages.

- 605 000 € pour les espaces naturels départementaux afin d'assurer les démarches d'acquisitions supplémentaires, la réalisation de travaux d'aménagements destinés à l'ouverture au public et la mise en place de plans de gestion écologique.
- 830 000 € attribués au Syndicat mixte de gestion des milieux naturels qui gère les sites d'Arjuzanx (2 637 ha, propriété départementale) et d'Orx (960 ha, propriété du Conservatoire du littoral).
- 418 450 € pour différents partenariats, notamment pour des collectivités ou associations gestionnaires d'espaces naturels.
- 53 000 € destinés aux missions d'assistance à la gestion des milieux naturels par les 16 gardes nature départementaux. Par ailleurs, la convention de partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs des Landes pour le fonctionnement du centre Alca Torda à Pouydesseaux (sauvegarde de la faune sauvage et formation) sera renouvelée en 2009.
- 68 900 € pour les programmes de régulation des espèces nuisibles (ragondins, chenilles processionnaires et espèces végétales envahissantes comme la Jussie).
- 26 000 € pour les actions de préservation des paysages, dont 6 000 € pour la mise en œuvre de 50 ha de jachères fleuries (partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs).

à suivre...

Milieux naturels et développement durable : nouvel élan en 2009

Le Conseil général va élaborer en 2009 un schéma départemental des espaces naturels sensibles afin de redéfinir les objectifs et priorités pour leur protection et leur valorisation. Un bilan des actions menées dans ce domaine a fait l'objet d'un document synthétique rappelant également les compétences et les engagements du Département. Ce travail devrait contribuer à éclairer la réflexion prospective en cours sur l'aménagement du territoire landais à l'horizon 2040.

ENVIRONNEMENT

INCENDIE ET SECOURS 32 M€

Veiller à la qualité des cours d'eau

Le Conseil général mobilise des moyens importants pour préserver ses 4 000 kilomètres de cours d'eau et viser l'objectif de la directive cadre européenne sur l'eau qui est de parvenir à un bon état physique, chimique et biologique des eaux en 2015.

Les actions du Département nécessiteront les crédits suivants :

- 470 000 € de soutien aux actions d'entretien et de restauration menées en partenariat avec la fédération départementale de pêche.
- 145 000 € pour la préservation et le suivi de la qualité de l'eau, notamment par l'amélioration des pratiques de désherbage dans les collectivités.
- 417 000 € pour la participation à l'Institution Adour qui gère, à l'échelle du bassin, la gestion de l'eau, les protections contre les crues et les inondations, les actions de sauvegarde des poissons migrateurs et la protection des espaces humides liés aux cours d'eau.

Lutter contre les pollutions du littoral et préserver son équilibre

Le littoral landais nécessite une attention d'autant plus forte qu'il est soumis à la fois aux dangers de pollutions et à des phénomènes naturels qui le fragilisent. Les actions du Conseil général comportent plusieurs volets et mobilisent les principaux crédits suivants :

- Plus de 2 millions d'euros pour lutter contre les pollutions.

1,9 M€ seront consacrés au nettoyage du littoral mené en partenariat avec les quinze communes du littoral et le centre d'essais des Landes. Un soutien sera apporté aux opérations de collecte des déchets sur l'Adour avant qu'ils n'arrivent à l'Océan et aux activités du Syndicat mixte de protection du littoral landais qui se porte partie civile dans les affaires de dégazages et instruit le dossier d'indemnisation des victimes de la pollution du pétrolier le Prestige.

À noter le lancement d'une démarche expérimentale de nettoyage manuel sélectif du littoral sur deux secteurs d'un kilomètre (Mimizan et Tarnos).

- 430 000 € pour le Syndicat mixte Géolandes chargé de la création et l'entretien des bassins dessableurs protégeant les 16 plans d'eau douce du littoral, de la régulation des plantes aquatiques, de travaux d'aménagement des abords des étangs et de la mise en place du SAGE « Born et Buch » (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant des étangs de Cazaux-Sanguinet, Biscarrosse-Parentis, Aureilhan).
- 96 500 € pour la connaissance de l'espace littoral avec la participation à l'Observatoire de la côte Aquitaine, le soutien au programme de connaissance des milieux marins et aux associations gérant les récifs artificiels marins ou étudiant les mammifères du golfe de Gascogne.
- 372 500 € pour la participation à la réalisation d'ouvrages destinés à la défense du trait de côte contre l'érosion à Capbreton.
- 20 000 € pour des études liées à la requalification du plan plages à Seignosse, Labenne et Ondres.

Favoriser la pratique de la randonnée et du vélo

Le Conseil général poursuit ses efforts pour le développement des itinéraires pour la randonnée et le cyclable. 1,9 M€ sont inscrits au budget 2009. 1,2 M€ seront consacrés aux travaux de réhabilitation et d'aménagement d'itinéraires, l'édition de supports cartographiques et la promotion de la pratique du vélo. 738 000 € sont prévus pour des travaux d'aménagements et d'entretien des cheminements pédestres, le balisage, l'édition de guides et cartes, en partenariat avec le comité départemental de la randonnée pédestre.

Éduquer et sensibiliser aux enjeux du développement durable

C'est le thème de la réduction des déchets qui sera privilégié cette année dans le développement d'outils de communication et de sensibilisation aux enjeux du développement durable. 431 000 euros sont inscrits pour ces actions.

Maîtriser les déchets

Le Département engagera 2 millions d'euros en 2009 pour l'accompagnement des investissements des collectivités dans le traitement des déchets prévus dans le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

ENVIRONNEMENT

INCENDIE ET SECOURS 32 M€

Par ailleurs, les actions du programme de prévention des déchets menées en partenariat avec les collectivités, les chambres consulaires et les associations seront poursuivies. 200 000 euros seront consacrés à leur accompagnement en particulier pour la promotion de la consommation responsable, la séparation des déchets dangereux et la formation au compostage individuel.

à suivre...

Cours d'eau : une campagne pour réduire les produits phytosanitaires

Une action a été lancée auprès de toutes les collectivités landaises par le Conseil général et l'association des maires afin d'améliorer les pratiques de désherbage et d'utilisation des produits phytosanitaires. Ce travail est mené en complément de celui effectué auprès des agriculteurs. Son objectif est de réduire la présence de substances phytosanitaires dans les milieux aquatiques et d'améliorer la qualité de l'eau. Le programme bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Il comprend l'organisation de sessions d'information et de formation, la mise à disposition de documents techniques, une assistance pour la mise en place d'un plan de désherbage et un soutien financier pour l'acquisition d'équipements spécifiques.

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 18,5 M€

Le Département financera cette année les frais de fonctionnement du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) à hauteur de 18,5 millions d'euros. Ce chiffre comprend la compensation qu'il doit apporter en raison du désengagement de l'État pour un montant de 2,08 millions d'euros. Cette situation se répète maintenant chaque année et s'inscrit dans une démarche presque systématique de transfert de charges vers les collectivités.

Le programme de réhabilitation des casernes qui doit s'achever en 2010 sera poursuivi avec un montant de 350 000 euros, le Conseil général finançant les opérations à hauteur de 20 %.